

**Salon de l'Agriculture Nouvelle-Aquitaine 2018**  
**CERTIFICAT SANITAIRE – BOVINS EN PROVENANCE DE FRANCE**

- A délivrer dans les huit jours précédant la date d'ouverture du Salon.
- A remettre par l'exposant aux agents de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Salon lors de l'entrée des animaux dans l'enceinte du Salon.

Je soussigné ..... Vétérinaire sanitaire à .....

certifie que les ..... animaux dont les signalements sont mentionnés au verso  
(nombre d'animaux en toutes lettres)

que M. .... demeurant à .....

département/Région. ....

m'a présentés comme faisant partie de son exploitation identifiée par le n° de cheptel : .....

**I - Proviennent d'une exploitation :**

- A. Ne faisant pas l'objet de mesures de restriction de circulation ;
- B. Dont le cheptel bovin :
  1. Est indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce.
  2. Est reconnu "officiellement indemne" de tuberculose bovine par les Services Vétérinaires (DDPP).
  3. Est reconnu "officiellement indemne" de brucellose, par les Services Vétérinaires (DDPP).
  4. Est reconnu "officiellement indemne" de leucose bovine enzootique par les Services Vétérinaires (DDPP).
  5. Est qualifié au titre de l'IBR sous une appellation de type ACERSA
  - 5bis. Pour les cheptels laitiers il est recommandé de réaliser une analyse IBR lait de mélange si la dernière analyse de lait date de plus de 90 jours.
  6. N'ont pas introduit de bovin dont les contrôles à l'introduction n'ont pas été validés.

**II - Remplissent eux-mêmes les conditions suivantes :**

- A. Être identifiés individuellement (marques auriculaires avec N° IPG) et accompagné de leur passeport comportant une ASDA de couleur verte non datée et non signée
- B. Ne présenter aucun signe de maladie ni de parasite externes.
- C. Ne pas être porteurs de lésions d'hypodermose (varron).
- D. Quel que soit l'âge pour l'IBR-IPV, ne pas être vacciné et présenter une sérologie négative à une épreuve ELISA « anticorps totaux » effectuée sur un prélèvement de sang 21 jours au plus précédant la manifestation.
- E. Quel que soit l'âge pour la BVD/MD, présenter un résultat « bovin non IPI » au cours de leur vie, selon le référentiel technique de garantie d'un bovin non IPI\*  
Il est fortement recommandé de vacciner les femelles gestantes contre la BVD avec un vaccin à protection fœtale pour prévenir tout risque de contamination du fœtus.  
\* Bovin non IPI : obtention d'un résultat correspondant au référentiel technique ACERSA au moins une fois au cours de la carrière de chaque animal. L'utilisation de l'analyse par méthode PCR est recommandée.
- F. En ce qui concerne la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), sérotype 4 et sérotype 8, répondre aux conditions nationales de mouvements fixées par instruction du Ministère de l'Agriculture, et/ou aux conditions du règlement CE 1266/2007 pour les animaux faisant ou susceptibles de faire l'objet d'un échange intracommunautaire.  
Le salon se tenant en zone réglementée, la vaccination des animaux venant de zone indemne est obligatoire pour pouvoir repartir en zone indemne après la manifestation.

**III – Les animaux sont aptes à effectuer le transport** prévu, conformément aux dispositions du règlement CE N°1/2005 du conseil

## IDENTIFICATION DES ANIMAUX

Nom de la race (ou type racial)	N° national d'identification (code pays + 10 ou 12 chiffres)	Gros bovin	Veau
	. . / . . . . .		
	. . / . . . . .		
	. . / . . . . .		
	. . / . . . . .		
	. . / . . . . .		
	. . / . . . . .		

### PARTIE RÉSERVÉE AU TRANSPORTEUR

Nom du transporteur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Nom du destinataire : SALON de l'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE - 33000 BORDEAUX LAC

N° d'immatriculation du véhicule : \_\_\_\_\_

N° d'agrément : \_\_\_\_\_

**Le transporteur**

*(signature - cachet)*

**NB – Le véhicule ne devra sortir de l'enceinte du Salon qu'après avoir été nettoyé et désinfecté.**

<p><b>Le transporteur</b> Certifie que les animaux ont été chargés dans un véhicule préalablement nettoyé et désinfecté.</p>	<p><b>L'éleveur</b> Certifie exact les renseignements fournis et s'engage à prévenir l'OS et l'organisateur en cas de problèmes sanitaires apparus après signature du présent certificat.</p>
<p><b>Signature du transporteur et Cachet</b></p>	<p><b>Signature de l'éleveur</b></p>

<p>Vu le .....</p> <p><b>Le Vétérinaire Sanitaire</b> Atteste les différents points du certificat sanitaire <i>(signature)</i></p>	<p>Vu le .....</p> <p><b>Le Groupement de Défense Sanitaire</b> Atteste les différents points IB5 et IIE du certificat sanitaire <i>(signature)</i></p>	<p><b>Ces animaux ont été présentés au contrôle sanitaire Bordeaux, le .....</b> <b>Pour le Directeur Départemental de la Protection des Populations</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------